

## AFRICA, Paris

étude technique et financière de toutes entreprises et sociétés coloniales  
S.A., nov. 1927.

### Frédéric-Adolphe-Frank PUAUX dit FRANK-PUAUX, administrateur

Né en 1874.

Fils de Frank Puaux (1844-1922), pasteur, délégué de Tahiti au conseil supérieur des colonies, et Gabrielle Mallet.

Frère de Jeanne Puaux(1875-1951)(ép. Jean-Charles Roux, médecin) ; René Puaux (1878-1936), chef des services de politique étrangère du *Temps* ; et Gabriel Puaux (1883-1970), diplomate, résident général au Maroc (1943-1946).

Neveu de Louise Puaux (Mme Jules Siegfried).

Élève de l'École alsacienne.

Certificat de capacité de l'Institut commercial de Paris (1894).

Officier au 1<sup>er</sup> spahis

Administrateur et secrétaire du conseil de la Société nouvelle de l'Entrepôt d'Ivry (1905).

Son représentant au conseil des Établissements Dehaynin père et fils.

Administrateur de l'Office des cokes (1914)

Sous-chef du service économique du cabinet du ministre de la guerre (1918).

Incarcé en 1919 pour une affaire de licence accordée à des importateurs de fûts de vins espagnol et algérien sauvés d'un naufrage et maquillés en vins portugais.

Administrateur de la Société Africa (1927),

et du Crédit foncier de l'Afrique équatoriale française (1929).

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Credit\\_foncier\\_AEF.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Credit_foncier_AEF.pdf)

L'un des fondateurs de l'Association athlétique de l'École alsacienne (1888),

membre du Stade français (1890),

de l'Association française de marche,

de l'Association vélocipédique d'amateurs,

cavalier émérite,

membre de l'Association des journalistes sportifs

Chevalier du mérite agricole (*JORF*, 19 novembre 1905),

conseiller du commerce extérieur (*JORF*, 8 août 1907),

Chevalier de la Légion d'honneur : publiciste à Paris (*JORF*, 13 mars 1911),

Médaille d'honneur de l'éducation physique (*JORF*, 23 février 1930).

Décédé le 24 août 1930 à Saint-Aubin-sur-Mer (Calvados).

(*Les Archives commerciales de la France*, 16 décembre 1927)

PARIS. — Formation. — Soc. anon. dite AFRICA, étude technique et financière de toutes entreprises et soc. coloniales, 1, Taitbout. — 99 ans. - 300.000 francs. — 28 nov. 1927. — *Annonces parisiennes*.



Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)

AFRICA

Société anonyme au capital de 300.000 fr.  
 divisé en 3.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Collet, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
 du 1<sup>er</sup> janvier 1928

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
 entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Durrieu (des Palmeraies africaines) ou Durrieux ?

Un administrateur (à droite) : Frank-Puaux

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 1928

R. Blitz, Grav., Paris

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur p. i. autorisant la Société (« il Africa ») à demander des permis de recherches ou des concessions de mines en Guinée française.  
 (*Journal officiel de la Guinée française*, 1<sup>er</sup> août 1928)

Le lieutenant-gouverneur p. i. de la Guinée française, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par ceux des 4 -décembre 1920 et 30 mars 1925 ;

Vu les articles 14 et 15 du décret du 22 octobre 1924, portant réglementation sur la recherche et l'exploitation des gîtes naturels en Afrique occidentale française ;

Vu la demande en date du 16 mars 1928, de la Société « Africa » qui sollicite l'autorisation de se livrer à la recherche et à l'exploitation des mines en Guinée française ;

Attendu que M. Fayol <sup>1</sup>, mandataire de la société précitée, se trouve actuellement absent de la Colonie ;

Attendu qu'aux termes du paragraphe 4 de l'article 24 du décret du 22 octobre 1924, la demande susvisée sera considérée comme nulle et non avenue, si elle n'est pas reçue dans un délai de 3 mois après la signalisation des périmètres miniers ;

Attendu que M. Fayol a signalé le terrain dès fin avril et que le délai de recevabilité de ladite demande expire le 31 juillet ;

Attendu que la justification de la nationalité des membres constituant le conseil d'administration de la dite société, demandée à Paris par lettre du 28 juin risque de ne pas parvenir avant le 31 juillet ;

Vu l'urgence,

ARRÊTÉ :

Article premier. — L'autorisation personnelle de demander des permis de recherches ou des concessions de mines sur le territoire de la Guinée française, est accordée sous le n° 76 à la Société « Africa » dont le siège social est à Paris, 1, rue Taitbout, sous réserve que la Société précitée produira, dès sa réception, la justification établie dans les formes légales, de la nationalité française des membres constituant son conseil d'administration.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Conakry, le 19 juillet 1928. TISSIER.

---

## SERVICE DES MINES

---

### AVIS

(*Journal officiel de la Guinée française*, 1<sup>er</sup> avril 1930)

Il a été accordé par M. le chef du Service des mines de la Guinée française à la date du 18 mars 1930, les permis de recherches suivants :

N° 185 à 199 à l'Union minière et financière coloniale, 106, rue Richelieu, à Paris ;

N° 200 à 208 à la Société anonyme Africa, 1, rue Taitbout, Paris.

Ces permis, situés sur le territoire du cercle de Kindia, appartiennent tous à la 3<sup>e</sup> catégorie et sont exclusifs du manganèse.

Conakry, le 19 mars 1930.

Le chef de la section des mines,

JULIAN.

---

---

<sup>1</sup> Fayol était aussi le mandataire de l'UMFC qui obtient simultanément la même autorisation que l'Africa. Desouches, de l'UMFC, et Frank-Puaux, de l'Africa, étaient tous deux des anciens de l'Entrepôt d'Ivry.

NÉCROLOGIE  
Frédéric Frank Puaux  
(*Le Temps*, 27 août 1930)

Nous apprenons avec regret la mort subite, à l'âge de 56 ans, survenue dimanche à Saint-Aubin-sur-Mer (Calvados), du chef d'escadrons de réserve Frédéric Frank Puaux. Très attaché aux troupes d'Afrique, où il avait commencé sa carrière au 1<sup>er</sup> spahis, il avait été l'un des fondateurs de « Burnous », dont il était vice-président.

Très connu et aimé dans les milieux sportifs et de préparation militaire, membre du comité national des sports, vice-président de l'Association des journalistes sportifs, il avait organisé et contrôlé plusieurs grands raids hippiques de ces dernières années. Il était, par ailleurs, administrateur de différentes affaires coloniales, dont le Crédit foncier de l'Afrique équatoriale et la société « Africa ».

Officier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre, grand-officier du Nichan-Iftikhar, il était titulaire de divers ordres coloniaux.

Nous adressons à sa sœur, Mme Jean-Charles Roux, et à ses frères, notre collaborateur René Puaux et M. Gabriel Puaux, ministre de France à Bucarest, nos très sincères condoléances.

Le service funèbre aura lieu vendredi prochain à 13 h. 30 au temple protestant de la rue Anatole-France, au Havre, où se fera l'inhumation.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 11 mars 1931)

BOULOGNE-SUR-SEINE. — Modification. — Soc. dite AFRICA, 24, Solférino. — Transfert du siège, à Paris, 2, Thimonnier. — 15 janvier 1931. — *J. S. S.* (pub. du 5 mars 1931).

---

AEC 1931 et 1936-1937 : rien <sup>2</sup>.

---

SERVICE DES MINES

---

AVIS

(*Journal officiel de la Guinée française*, 15 juillet 1932)

Par décisions du chef du service de mines de la Guinée française, en date du 15 juin 1932

— Est prononcé le retrait des permis de recherches minières n<sup>o</sup> 185 à 199, inclus, délivrés pour la 3<sup>e</sup> catégorie dans le cercle de Kindia, et appartenant à l'Union minière et financière coloniale ayant son siège social à Paris, 106, rue de Richelieu.

— Est prononcé le retrait des permis de recherches minières n<sup>o</sup> 200 à 208 inclus, délivrés pour la 3<sup>e</sup> catégorie dans le cercle de Kindia, et appartenant à la Société Africa ayant son siège social à Paris, 1, rue Taibout.

Le chef du Service des Mines,  
LEMAIGNAN.

---

---

<sup>2</sup> D'après Serge Volper, 25 janvier 2020.

Le colonel Savy s'explique sur ses relations  
et promet un mémoire sur les versements qui lui ont été faits  
(*L'Aube*, 13 mai 1948)

.....  
Cinq millions furent également versés à la société Africa pour le compte de Louis  
Savy.

.....

\_\_\_\_\_